

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Municipalité autorise la prolongation des extensions de terrasses durant la saison estivale

Nyon, le 2 mars 2022

Suite aux expériences positives et à l'aide très concrète qu'elles représentent, la Municipalité prolonge les extensions de terrasse COVID pour les établissements publics durant la période estivale, afin de permettre un retour à la normale dans les meilleures conditions. Cette prolongation sera en vigueur jusqu'au 31 octobre 2022.

Les établissements publics ont été particulièrement impactés ces deux dernières années par les mesures de lutte contre le COVID-19 édictées par les autorités cantonales et fédérales. Malgré la levée récente de ces mesures, la Municipalité souhaite apporter un soutien concret durant cette période cruciale pour la reprise et la stabilisation des activités de ces établissements.

Les extensions de terrasses précédemment octroyées seront donc prolongées une dernière fois jusqu'au 31 octobre 2022, et permettront aux cafés, restaurants, bars et tea-rooms qui en ont reçu l'autorisation de continuer de bénéficier d'un espace étendu sur le domaine public ou sur le domaine privé communal.

Par ces mesures, la Municipalité souhaite à nouveau réaffirmer son soutien à cette branche économique particulièrement impactée par les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19.

Informations complémentaires

M. Daniel Rossellat, Syndic, 079 200 52 01

M. Lionel Thorens, Délégué à l'économie, 022 316 40 09